



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél: +31 (0)70 302 23 23. Télégr.: Intercourt,
La Haye. Télécopie: +31 (0)70 364 99 28. Télex: 32323. Adresse électronique:
mail@icj-cij.org. Adresse Internet: http://www.icj-cij.org.

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2004/20

Le 27 mai 2004

Certains biens (Liechtenstein c. Allemagne)

Exceptions préliminaires

Programme des audiences publiques qui se tiendront du 14 au 18 juin 2004

LA HAYE, le 27 mai 2004. Comme indiqué dans un précédent communiqué de presse publié le 16 mars 2004, la Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, tiendra des audiences publiques en l'affaire relative à Certains biens (Liechtenstein c. Allemagne), exceptions préliminaires (Allemagne c. Liechtenstein) du lundi 14 au vendredi 18 juin 2004, au Palais de la Paix, où elle a son siège.

Le programme de ces audiences est le suivant :

Premier tour de plaidoiries

Lundi 14 juin 2004	10 heures - 13 heures :	Allemagne
Mercredi 16 juin 2004	10 heures - 13 heures :	Liechtenstein

Deuxième tour de plaidoiries

Judi 17 juin 2004	10 heures - 11 h 30 :	Allemagne
Vendredi 18 juin 2004	10 heures - 11 h 30 :	Liechtenstein

Il est rappelé que, suite au dépôt d'exceptions préliminaires d'incompétence et d'irrecevabilité par l'Allemagne, le 27 juin 2002, la procédure sur le fond avait été suspendue en application de l'article 79 du Règlement de la Cour. L'objet de ces audiences est donc d'entendre les exposés oraux des Parties sur ces exceptions préliminaires.

Historique de la procédure

Pour consulter l'historique de la procédure, veuillez vous reporter au communiqué de presse 2004/14 sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org). Cliquer sur «Rôle», puis sur le lien hypertexte portant le nom de l'affaire relative à Certains biens (Liechtenstein c. Allemagne).

NOTE A LA PRESSE

1. Les audiences se tiendront dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas. **Les téléphones portables et les bips sont admis dans la salle à condition d'être éteints ou réglés sur un mode silencieux.** Tout appareil en infraction sera temporairement confisqué.

2. Les journalistes peuvent assister aux audiences sur présentation d'une carte de presse. Des tables leur sont réservées dans la salle, à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.

3. Il n'est possible d'effectuer des prises de vues dans la grande salle de justice que pendant quelques minutes à l'ouverture des audiences. Les plaidoiries sont retransmises intégralement et en direct sur grand écran dans la salle de presse au rez-de-chaussée du Palais de la Paix (salle 5). **Les équipes de télévision peuvent se brancher directement sur le système vidéo de la Cour;** elles sont toutefois priées de prévenir en temps utile le département de l'information. Les journalistes souhaitant effectuer un enregistrement sonore des audiences peuvent se brancher directement sur le système audio de la Cour en salle de presse lui aussi.

4. Un téléphone situé dans la salle de presse permet d'effectuer des communications en PCV. Des téléphones publics sont installés au bureau de poste situé au sous-sol du Palais de la Paix.

5. Les comptes rendus des audiences sont publiés quotidiennement sur le site internet de la Cour (**www.icj-cij.org**) avec un délai approprié pour la publication en ligne des traductions.

6. M. Arthur Witteveen, premier secrétaire de la Cour (tél : + 31 70 302 23 36), ainsi que Mme Laurence Blairon et M. Boris Heim, attachés d'information, sont à la disposition de la presse pour tout renseignement (tél : + 31 70 302 23 37; adresse électronique : information@icj-cij.org).